

Siège et secrétariat

Kouterveldlaan 20, 9 550Herzele

Téléphone +32 (0) 479 84 09 57

Courriel : bo@bbsa-snooker.be

Numéro d'entreprise : 0432.532.403

Chère communauté du snooker,

M. Tommy Mortier a démissionné de son poste de responsable national des tournois le 21 février 2022. Il n'est pas d'accord avec un certain nombre de décisions ou de situations au sein de l'organe directeur de l'ASBL.

C'est son droit de démissionner. Nous regrettons seulement la façon dont cela s'est produit. Dans le courrier électronique, les personnes sont attaquées d'une manière plutôt directe et dure, puis le même message est également envoyé via Facebook. Sans que les personnes concernées puissent exprimer un mot de défense. C'est regrettable.

Encore une fois, nous regrettons cet état de fait. Tommy est une personne très passionnée et a certainement gagné ses galons de chef de tournoi national. Nous tenons à le remercier pour ses efforts.

Cependant, nous souhaitons également utiliser cette communication pour défendre ou clarifier notre position sur les "abus" mentionnés par Tommy.

Principal sujet : *un président qui souhaite démissionner depuis des semaines mais qui a d'abord fait adopter une règle par intérêt pour son fils. Réaction humaine mais en tant que président, un grand zéro en termes de neutralité.*

Il s'agit de la décision de combler une lacune dans le règlement intérieur. Les joueurs de haut niveau, qui sont délégués à des tournois internationaux et qui, à ce moment-là, ne peuvent pas participer au classement belge ou à d'autres tournois nationaux, peuvent défendre leur classement et obtenir (à condition de payer le droit d'inscription) la moyenne des points attribués.

C'était également le cas dans le passé, mais cela a maintenant disparu de la réglementation.

Cependant, certains de ces joueurs de haut niveau (en 2021, il s'agissait de Ben Mertens et Julien Leclercq) profitent également de l'occasion pour accéder au circuit professionnel de snooker, par exemple par le biais du Q-tour de WST.

La nouvelle mesure du règlement donne également à ces joueurs leur moyenne de points. La fédération veut en effet protéger ces joueurs de haut niveau. S'ils saisissent l'opportunité de poursuivre un statut professionnel mais ne peuvent pas participer aux tournois nationaux à cause de cela, la fédération

veut les protéger en sauvegardant leurs chances au niveau national. Et cela se fait en leur attribuant la moyenne des points.

La même règle s'applique aux tournois de l'IBSF. La fédération reçoit une invitation, mais nous ne déléguons pas officiellement les joueurs en fonction du classement. Un joueur qui veut tenter sa chance à ce championnat du monde peut y aller. Et là aussi, la protection des points moyens s'applique.

Autres éléments cités :

Lorsqu'un sondage est fait pour l'admission de joueurs non-belges avant le début de la saison, il y avait quelqu'un au sein du BO qui a voté plusieurs fois pour manipuler le système. Au lieu de traiter cette question dans le cadre d'une Assemblée générale spéciale, ils le nomment vice-président.

À la caisse, avoir un trésorier qui, après avoir vérifié auprès de plusieurs personnes, ne voit pas que les cotisations d'une région n'ont pas été payées depuis près d'un an et ne répond pas non plus aux courriels d'un certain nombre de personnes qui ont une délégation internationale est une chose de plus.

La cerise sur le gâteau est qu'après la décision d'introduire une plainte auprès du Conseil d'État, quelqu'un a joué en solo et, à l'insu des autres membres du BO, a fait en sorte que le jeu ne puisse pas être joué en envoyant un e-mail à Sport Vlaanderen.

Ces cas ont tous été discutés au sein de l'organe directeur.

Dans le cadre du "vote multiple", il a été établi qu'il ne peut être question de manipulation délibérée.

Le trésorier avait fait le nécessaire dans ses comptes pour percevoir les cotisations à temps. La collecte des cotisations des membres de la région concernée figurait sur une liste de tâches à accomplir. L'organe administratif a pu établir qu'aucune irrégularité ne pouvait être imputée au trésorier.

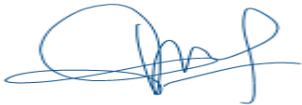
Dans le cas du courrier de Sport.Vlaanderen, après l'arrêt du Conseil d'État, l'organe directeur a écouté les motivations du membre du conseil d'administration concerné. Le membre du conseil d'administration concerné regrette que sa démarche ait eu pour conséquence qu'un certain nombre de magasins de snooker (surtout en Flandre orientale) n'ont pas démarré et ont même fermé.

Cependant, il a voulu mettre en garde contre la situation qui s'est créée après le Conseil d'État.

Nous ne voulons pas raviver la controverse. Le but de cette communication est également de vous informer de l'avis de l'organe directeur. Nous n'avons aucun problème avec la critique de notre façon de faire ou de certaines

décisions. Mais cette critique doit être dirigée vers l'organe directeur et non vers les individus.

Enfin, les membres du conseil d'administration sont également des bénévoles, qui sacrifient beaucoup de temps libre au profit de la fédération de snooker, pour gérer et diriger une organisation aux multiples facettes. Ils méritent donc d'être traités avec le respect nécessaire.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Au nom de l'organe directeur du BBSA vzw
Georges Leclercq
Président du BBSA vzw